

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
10/3/7
DOSSIER N°6884**

**MODIFICATIONS DES DUREES ET MONTANTS DE
SUSPENSION ET SUPPRESSION DE L'ALLOCATION RSA**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Jérémie SAUTY
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : MODIFICATIONS DES DUREES ET MONTANTS DE SUSPENSION
ET SUPPRESSION DE L'ALLOCATION RSA**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, articles 2 et 3 ;*

VU le Décret n° 2025-478 du 30 mai 2025 relatif aux sanctions applicables aux demandeurs d'emploi en cas de manquement à leurs obligations ;
 VU le code de l'action sociale et des familles, article L. 262-37, articles R. 262-68 à 262-68-6 ;
 VU le rapport CD2025-10/3/7 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

d'appliquer conformément au tableau ci dessous les durées maximales de SUSPENSION et SUPPRESSION du rSa sur notre Département en application des articles L. 262-37 et R. 262-68 à 262-68-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Nouveau barème : bénéficiaires du RSA => CREUSE :	4 MOTIFS
<u>1^{er} manquement</u> - Suspension du rSa : 80% et 50% si foyer > 1 pers.) Durée 2 mois Commission Technique <u>A partir du 2^{ème} manquement</u> (persistance ou réitération) - Suppression du rSa : 100% et 50% si foyer > 1 pers.) Durée 4 mois Commission de Suivi des Publics	°Refus d'élaborer ou d'actualiser le contrat (1) °Non-respect des dispositions du contrat (2) °Le refus de 2 ORE (Offres Raisonnable d' Emploi) (3)
<u>1^{er} manquement</u> Suppression du rSa : 80% et 50% si foyer > 1 pers.) Durée 3 mois Commission de Suivi des Publics <u>2^e manquement</u> (persistance ou réitération) - Suppression du rSa : 100% et 50% si foyer > 1 pers.) Durée 4 mois Commission de Suivi des Publics	°Refus de se soumettre aux contrôles (4)
(1) (2) - > Si décision de suppression totale du rSa de 4 mois, proposition à France Travail de radiation de la liste des demandeurs d'emploi pour 4 mois, A l'issue de la période de suppression, si suppression totale de 4 mois, radiation de la liste des bRSA, sauf si mise en conformité. (3) - > Proposition à FranceTravail de radiation de la liste des demandeurs d'emploi pour la même durée que la sanction prononcée sur le rSa, A l'issue de la période de suppression, si suppression totale de 4 mois, radiation de la liste des bRSA, sauf si mise en conformité. (4) - A l'issue de la période de suppression, si suppression totale de 4 mois, radiation de la liste des bRSA, sauf si mise en conformité.	

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET